

INFORMATIONS PRATIQUES

L'APPLI COMPTE AMELI

Votre espace personnel sécurisé accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.



- > Consultez vos remboursements de soins;
- > Téléchargez votre attestation de droits;
- > Commandez votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol;
- > Commandez votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**;
- > Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...);
- > Interrogez **amelibot** (le chatbot de l'Assurance Maladie, qui répond à toutes vos questions et vous guide dans vos démarches en ligne) ou **posez vos questions par e-mail directement à un conseiller**;
- > Trouvez un **médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs;
- > Localisez la **borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour votre carte Vitale**.

LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE), en Suisse ou au Royaume-Uni** ?



Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

MON ESPACE SANTÉ : LE NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE ET SÉCURISÉ DÉDIÉ À VOTRE SANTÉ



Dès vos 18 ans, vous pouvez activer votre profil sur l'appli Mon espace santé. Vous pouvez y stocker tous vos documents de santé (résultats d'analyses, ordonnances, compte-rendus de radiologie ...) en toute sécurité et y accéder à tout moment. Lors de vos rendez-vous santé ou en cas d'urgence, les professionnels de santé pourront les consulter avec votre autorisation, plus besoin d'avoir vos dossiers médicaux avec vous !

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?



- > Depuis le **forum ameli**;
- > Par **mail** depuis votre **compte ameli**, rubrique « Mon espace d'échanges »;
- > Par **téléphone** au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 (sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller bilingue);
- > En vous rendant dans la **caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

SOURIEZ,
VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS,
Votre assurance maladie,
est simple, gratuite
et automatique.



© iStock, DEP-ETU 0622-Caisse nationale de l'Assurance Maladie - juin 2023

SUIVEZ-NOUS SUR
NOS RÉSEAUX SOCIAUX



NOUVEAU :
le compte Instagram **mes_tips_sante**,
c'est des tips santé toute l'année!

ameli.fr

ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie : c'est simple, gratuit et automatique.

À partir de vos 18 ans, vous ne dépendez plus de la sécurité sociale de vos parents, vous devenez un assuré autonome.

- > Vous êtes automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie.
- > Vous dépendez toujours de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.

Ainsi, si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « bons réflexes » de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé de vos frais médicaux :



⁽¹⁾ En l'absence de RIB parental connu, il faut, avant de créer son propre compte ameli, transmettre par courrier postal son propre RIB à sa caisse d'assurance maladie (CPAM) en précisant son numéro de sécurité sociale.

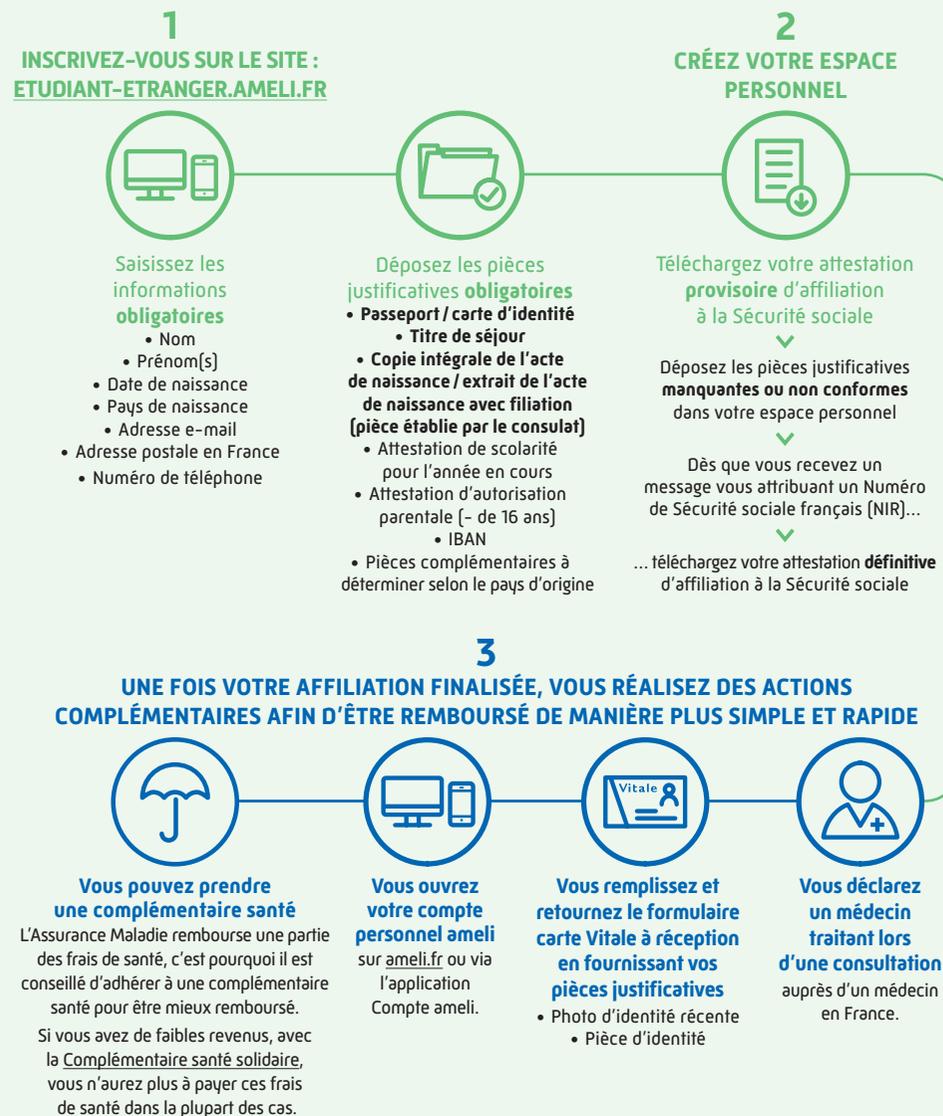
ET GARDEZ LES BONS REFLEXES D'UN ASSURÉ :

- > Mettez votre carte Vitale à jour **tous les ans** : chez le pharmacien ou sur une borne dans une caisse d'assurance maladie.
- > **Identifiez-vous** sur tous les documents que vous transmettez à votre caisse d'assurance maladie en indiquant toujours votre numéro de sécurité sociale.
- > Informez systématiquement votre caisse d'assurance maladie **d'un changement de situation** : nouvelle adresse, nouveau RIB, mariage, naissance...

SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES EN FRANCE

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :



Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.